

JOURNAL MUNICIPAL DE BRIASTRE



Edition 2025 - Juillet



SOMMAIRE

3 **EDITO**

4-12 **COMPTES RENDUS**
Réunions de conseil municipal

13-19 **VIE COMMUNALE**

20-21 **VIE PAROISSIALE**
VIE ASSOCIATIVE

22 **L'ECOLE**

23 **DIVERS**

EDITO



Chères Briastroises, chers Briastrois,

Notre village est en pleine transformation. De nombreux travaux sont en cours et se poursuivront tout au long de l'été.

La rénovation des toitures de l'école et de la garderie a débuté. Des feux tricolores seront installés aux abords de l'école à l'occasion de la rentrée, accompagnés de deux nouveaux stops rue Jean-Jaurès et de deux chicanes rue Foch, validés après concertation avec le Département du Nord.

Un carport sera édifié pour protéger nos équipements : tracteur, camion, remorque, podium.

Un chemin piétonnier facilitera l'accès au stade. Le fossé près de l'espace intergénérationnel sera busé. De plus, une alarme sera installée dans nos bâtiments communaux : école, cantine, garderie et service technique.

De nouvelles tables et chaises viendront équiper la salle Aragon et la salle des fêtes pour plus de confort.

L'extension du cimetière est désormais terminée. Ces projets illustrent notre engagement à investir pour le bien-être de notre commune.

Un grand merci à nos partenaires pour leur soutien lors du 2e Critérium Michael Goolaerts : **Nord-Agri, Morelle, Bricowillame, Lefranc Frères, Garage Lefever, Leclercq TP et ABT Pièces.**

Nous saluons l'arrivée de Madame Dubois à la tête de notre école en tant que nouvelle directrice.

Je vous souhaite un très bel été et d'excellentes vacances !

Votre maire dévoué
Bruno LECLERCQ

Conseil municipal du 08 avril 2025



DÉPARTEMENT DU NORD <i>Arrondissement de Cambrai</i> <i>Canton le Cateau-Cambrésis</i>  COMMUNE De BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANCAISE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 08 avril à 18h00			
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-02-2025-1			
L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 18h00, le Conseil Municipal convoqué en date du 01 mars 2025, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercices : 14	Présents 10	Absents excusés ayant donné pouvoir 1	Absents 3	Date de la convocation 01/04/2025

Etaient présents : Bruno LECLERCQ, Martine LANGLET, Mariana DHAUSSY, Romain PLUVINAGE, David CORNET, Aurélien MERRHEIM, Francis DEMURIEZ, Marie-Line GABELLE, Mathieu GAMEZ, Magalie BASQUIN

Etaient absents excusés : Honorine CAUDRON,

Etaient absents : Jacques LESNE, Maxime SION, Anaïs MANNECHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Honorine CAUDRON a donné pouvoir à Magalie BASQUIN,

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

A été nommé comme secrétaire de séance : Mariana DHAUSSY

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2025 et désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 février 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (10/10), le procès-verbal de la séance du 22 février 2025 pour publication et nomme Madame Mariana DHAUSSY, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures.... Pour extrait conforme.

2. Décisions prise par le maire entre le 27 mars et le 04 avril (subventions), dans le cadre de la délégation accordée par la délibération n° ERD-006-2024-3, du 07 décembre 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L 21 22 – 22 du code général des collectivités territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibérations n° ERD-006-2024-3, du 07 décembre 2024, Il est dans l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte qu'il a été amené à prendre de décision, entre le 27 mars et le 4 avril 2025

Décision N°1 au 27/03/2025 : Décision relative à une demande de subvention ADVB, auprès du département du Nord dans le cadre de l'appel à projet, Pour Le remplacement de la toiture école et garderie

3 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Décision N°2 au 04/04/2025 : Décision relative à une demande de subvention fond de concours (volet 1), auprès de la CA2C, pour l'extension du cimetière et le Compact Mobile (podium)

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (10/10), les décisions du Maire

3. Compte financier Unique 2024 (remplace le compte de gestion et le compte administratif)

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame Martine LANGLET

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente Martine LANGLET, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		648 238.50	30 453.46		30 453.46	648 238.50
Part affectée à l'investissement				30 453.46		30 453.46
Opérations de l'exercice	432 943.28	474 359.66	241 396.42	73 966.78	674 339.70	548 326.44
Totaux	432 943.28	1 122 598.16	271 849.88	104 420.24	704 793.16	1 227 018.40
Résultat de clôture		689 654.88	167 429.64			522 225.24

Besoin de financement	167 429.64
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	87 835.28
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	255 264.92
Excédent total de financement	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la présidente Martine LANGLET :
APPROUVE le CFU du budget de la mairie de Briastre pour l'année 2024 à l'unanimité.

4. Affectation du Résultat N-1

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le maire,

Après avoir entendu le CFU dont les résultats se décomposent comme suit

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
Dépenses de l'exercice : 432 943,28 €		Dépenses de l'exercice : 241 396,42 €	
Recettes de l'exercice : 474 359,66 €		Recettes de l'exercice : 104 420,24 €	
Résultat de l'année : 41 416,28 €		Résultat de l'année : - 136 976,18 €	
Résultats antérieurs		Résultats antérieurs	
Excédent 648 238,50 €		Excédent : ... €	
Déficit : ... €		Déficit : - 30 453,46 €	
Intégration du résultat de l'AFR		Intégration du résultat de l'AFR	
Excédent : 297,30€		Excédent : 0 €	
Résultats cumulés clôture : 689 952,18 €		Résultats cumulés clôture : - 167 429,64€	
Restes à réaliser Dépenses : ... €		Restes à réaliser Dépenses : 87 835,28 €	
Restes à réaliser Recettes : ... €		Restes à réaliser Recettes : 0 €	
Résultats corrigés clôture : 689 952,18 €		Résultats corrigés clôture : - 255 264,92 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 255 264,92 €			
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 434 687,26 €			
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE D001 : 167 429,64 €			
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 434 687,26 €			

Compte tenu de la dissolution de l'AFR au 04 mars 2025, il convient de délibérer pour l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2024, dans le budget de la commune pour un excédent de 434 389.96 € + 297.30 € (AFR), soit un montant de 434 687.26 €. A imputer au Compte 02.

Décision du CM : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (10/10), d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions

5. Budget primitif 2025.

1° FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	SUREQUILIBRE
OP RELLEES	562 094.86 €	893 186.07 €	
OP ORDRE section à section	68 492.40 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	630 587.26 €	893 186.07 €	262 598.81 €
2° INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	
OP RELLEES			
- D'équipement	222 491.18 €	75 260.69 €	
- Financier	195 717.31 €	274 455.40 €	
OP ORDRE			
- section à section		68 492.40 €	
- dans sectionner	10 700.00 €	10 700.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	428 908.49 €	428 908.49 €	

1°- LE FONCTIONNEMENT

Ø LES DEPENSES de fonctionnements pour 630 587.26 € (opérations réelles 562 094.86 € et opérations d'ordre de section à section 68 492.40 €).

Ø LES RECETTES de fonctionnement pour un total de 893 186.07 € qui comprennent, le résultat du budget administratif de 2024 pour un montant de 434 687.26 € plus les entrées, dotations, régies cantine et location, loyer...etc. (EXDEDENT = 893 186.07 € - 630 587.26 € = 262 598.81 €)

C'EST EN SUREQUILIBRE DE 262 598.81 €

2°- L'INVESTISSEMENT

Ø LES DEPENSES d'investissements de 428 908.49 € qui se décomposent comme suit :

ü Opérations réelles d'équipement :

- 222 491.18 €, c'est le total de tes dépenses des travaux d'investissements, prévues pour 2025 de 134 655.90 € (donnée dans le tableau d'investissement), plus le reste à réaliser de 2024 qui est de 87 835.28 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ü Opérations réelles financière :

- 195 717.31 € qui représentent la somme du déficit d'investissement de 167 429.64 € de 2024 plus le montant total du capital des crédits empruntés pour un montant de 28 287.67 €.

ü Opération d'ordre dans section :

- 10 700.00 € pour les parcelles du legs de de Mme Paulette Bruno, retracé par acte authentique du 14/03/2018, Les écritures comptables n'ont pas été comptabilisées à l'époque et les parcelles ne sont donc pas retracées dans l'actif, pour intégrer les parcelles dans l'actif, il faut ouvrir des crédits budgétaires

Ø LES RECETTES d'investissements de 428 908.49 € qui se décomposent comme suit :

ü 75 260.69 €, il concerne les subventions de la CA2C (39 909.74 €) et du Nord (35 350.95 €, pour ADVB)

ü 274 455.40 € C'est le virement du résultat 2024 au compte 1068 (besoin de financement) pour la somme de 255 264.92 + la FCTVA de 2 354.98 € (compte 10222) et ouvrir le compte 024 pour la vente des parcelles du legs de de Mme Paulette Bruno, de 16 835.50 €.

ü Et l'excédent de fonctionnement du budget primitif 2024 viré par ordre dans l'investissement pour la somme de 68 492.40 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Décision du CM : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (10/10), D'APPROUVER le Budget primitif de 2025.

Annule et remplace SEANCE DU 22 FEVRIER à 09h15

4. Délibération N°ERD-003-2025 Subventions associations.

DESIGNATION	VOTE 2022	VOTE 2023	VOTE 2024	VOTE 2025
Chasse	325 €	500 €	500 €	500 €
Coopérative scolaire	370 €	400 €	500 €	500 €
Patch couture	650 €	400 €	400 €	400 €
Pêche	650 €	500 €	500 €	500 €
U. S. Briastre	495 €	700 €	700 €	700 €
Vieux travailleurs	2 400 €	1 400 €	1 600 €	1 600 €
Compagnie Authentic	375 €	200 €	200 €	200 €
Les ch'tis timbrés	200 €	200 €	200 €	200 €
L'APE les Petits Briastrois	460 €	600 €	700 €	700 €
Partage au fil du temps	-	400 €	500 €	500 €
Le monde des jeunes	-	-	700 €	500 €
La croix rouge	-	-	100 €	100 €
Syndicat agricole	-	110 €	110 €	110 €
Les amis Paris-Roubaix	-	-	-	200 €
Comité ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des HdeF	-	-	-	-
TOTAL	5 925 €	5 410 €	6 710 €	6 710 €

Il vous est proposé de reconduire les subventions aux associations et inscrire les crédits au BP 2025

Les membres du conseil votent
(Modalité de vote : main levée)
POUR CONTRE ASTENTION

Décision du CM : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter un budget subventions de 6710.00 € et approuve les subventions indiquées ci-dessus (11/11).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Conseil municipal du 16 mai 2025



DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau-Cambrésis		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE BRIASTRE 59730		SEANCE DU 16 mai à 18h00		
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-03-2025-1				
L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai à 18h00, le Conseil Municipal convoqué en date du 06 mai 2025, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercice : 14	Présents 10	Absents excusés ayant donné pouvoir 1	Absents 3	Date de la convocation 06/05/2025

Etaient présents : Bruno LECLERCQ, Martine LANGLET, Mariana DHAUSSY, Romain PLUVINAGE, David CORNET, Aurélien MERRHEIM, Francis DEMURIEZ, Marie-Line GABELLE, Mathieu GAMEZ, Magalie BASQUIN

Etaient absents excusés : Honorine CAUDRON,

Etaient absents : Jacques LESNE, Maxime SION, Anaïs MANNECHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Honorine CAUDRON a donné pouvoir à Magalie BASQUIN,

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

A été nommé comme secrétaire de séance : Martine LANGLET.

1. Délibération N°ERD-03-2025-1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2025 et désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

2. Décisions prise par le maire entre le 27 mars et le 04 avril (subventions), dans le cadre de la délégation accordée par la délibération n° ERD-006-2024-3, du 07 décembre 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L 21 22 – 22 du code général des collectivités territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibérations n° ERD-006-2024-3, du 07 décembre 2024, Il est dans l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte qu'il a été amené à prendre de décision, entre le 5 avril et le 16 mai 2025.

Décision N°3 au 22/04/2025 : Décision relative à une demande de subvention FAPL, auprès De la région des Hauts de France dans le cadre de l'appel à projet, Pour Le remplacement de la toiture école et garderie

Décision N°4 au 06/05/2025 : Décision relative à une demande de subvention fond de concours (volet 2), auprès de la CA2C, pour la toiture école-garderie, le Bras faucheur, les LEDS du complexe sportif, le film de l'école.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

3. La fixation libre des attributions de compensation pour 2025

Exposé :

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la CA2C verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lors de tout nouveau transfert de charges entre les communes et leur EPCI, la CLECT se réunit obligatoirement afin d'évaluer le montant des charges transférées.

La CLECT s'est réunie le 23 septembre 2020 et a validé le rapport d'évaluations des charges transférées. Celui-ci a été transmis aux communes membres et validé à la majorité qualifiée.

La communauté d'agglomération peut alors décider de s'écarter de ce rapport et proposer à ses communes membres de réviser librement le montant de leurs attributions de compensation.

Dans ce cas l'EPCI et les communes concernées par cette fixation libre devront prendre des délibérations concordantes.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le 1e bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la communauté d'agglomération du caudresis catesis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées.

Vu la délibération prise en séance du 09 avril 2025 de la communauté d'agglomération du caudresis catesis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement pour 2025,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci annexé, entendu les modalités de fixation libre,

M. Le maire, invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 48 507.00 €

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

4. SIDEC (Autorisation de donner mandat pour la transmission de données dans le cadre de la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique)

-

Monsieur le Maire expose :

Le marché de l'énergie est ouvert depuis quelques années déjà à la concurrence, ce qui implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Afin de soutenir ses communes membres, et plus largement des entités publiques présentes sur le territoire du Cambrésis, le SIDEC a créé un groupement de commandes permanent pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique.

Il convient de rappeler l'intérêt d'un tel groupement pour ses membres.

L'achat d'énergie est complexe notamment en ce que les prix peuvent être très variables selon les besoins des membres, le périmètre et la stratégie d'achat, le contexte climatique, sanitaire, financier et fiscal, politique et géopolitique, ou encore de stabilité de la production et du stockage d'énergie, du niveau d'indépendance énergétique. Par ailleurs, afin de bénéficier des prix les plus bas, l'acheteur doit veiller à plusieurs paramètres dont celui de la durée de validité des offres des candidats. Enfin, ces marchés d'achat de fournitures d'énergie génèrent des contentieux pouvant mettre à mal une collectivité seule.

L'achat d'énergie demande bien souvent l'intervention d'un cabinet d'expert analysant les éléments qui viennent d'être cités pour définir une ou plusieurs stratégies d'achat et, rédiger les documents de consultation des entreprises selon la stratégie choisie. Cette mission est très onéreuse pour une collectivité seule (Pour information, les prix oscillent entre 25 et 40 k€ selon le niveau de prestation intellectuelle attendu).

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Cambrésis et bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés, le SIDEC propose la convention cadre reprise en annexe. La convention liste les adhérents actuels. Lorsque la liste des adhérents au groupement d'achat évolue, le syndicat notifie cette nouvelle liste aux membres.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur

Vu les directives européennes n°2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur, respectivement de l'électricité et du gaz naturel,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ; Groupement d'achat de fourniture d'électricité et de gaz – SIDEC – 2025

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat qui l'autorisent à créer des groupements de commandes pour lesquels il est coordonnateur pour des achats se rattachant à son objet,

Vu la délibération du Comité syndical du 2021_C39 du 14/12/2021 autorisant la constitution du groupement d'achat, et donnant délégation à Monsieur le Président pour signer la convention, à demander mandat aux membres pour collecter auprès des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat ; Vu les délégations du Comité syndical au Président pour la commande publique liée à cet achat groupé,

Vu la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ci-jointe en annexe, et la liste de ses membres, signée le 10/04/2025,

Considérant que, conformément à l'article 5 de la convention cadre susvisée l'adhérent au groupement d'achat s'engage à autoriser le coordonnateur à solliciter, en son nom et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison, et à communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs selon la procédure fixée par le coordonnateur,

Considérant la demande du SIDEC de donner mandat au Président du Syndicat et à l'AEC, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour collecter les informations utiles à la détermination des besoins du groupement de commandes,

Monsieur le Maire propose :

ü D'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au Président du SIDEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur ;

ü D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus

5. Prestation centre de loisirs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que l'accueil du centre de loisir sans hébergement aura lieu du 07 au 25 juillet 2025. Il fonctionnera à la salle Louis Aragon, rue Aristide Briand. Il accueillera les enfants de 4 à 14 ans du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une cantine fonctionnera de 12 heures à 14 heures pour les enfants prenant leur repas le midi. Le prix du repas est fixé à 3.74 €. Les repas seront pris dans la cantine scolaire.

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à la SCIC Vacances Plurielles, de Le Cateau-Cambresis dont la prestation sera d'un montant de 8 400 € pour 30 enfants, suivant un devis qui pourrait varier.

Une garderie gérée par Vacances Plurielles sera en place de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, gratuite.

Les tarifs seront appliqués en fonction du quotient familial conformément au tableau tarifaire ci-dessous :

TARIF A LA SEMAINE				
QF	Part Parents	Part Parents extérieurs	Part CAF	Montant perçu
De 0 à 369€	07.50€	17.50€	15.00€	22.50€
De 370 à 499€	13.50€	23.00€	09.00€	22.50€
De 500 à 700€	18.00€	28.00€	04.50€	22.50€
> 701	27.00€	37.00€	0€	27.00€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

6. Les fêtes

A- SPORT

Ø Courses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accorder une subvention (prévue au budget 2025) pour les courses cyclistes organisées par le vélo club Solesmois et la municipalité de Briastre.

- Le 31 mai, le championnat de France amateur des transports VTT, près du stade.
- Le 1^{er} juin, la course « Championnat de France cycliste amateur des transports sur route », d'un montant de 1200 € au Vélo club SOLESMOIS.
- Le 1^{er} juin après-midi Championnat départemental Nord FSGT.
- École de vélo, Séniors aux vétérans en passant par les féminines.
- Pour l'organisation de la course Michaël GOOLARERTS, du 22 juin, pour un montant de 800 €, au Vélo club SOLESMOIS.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

B- ENTREE EN 6^{ème}

Monsieur le Maire informe que pour cette année, une carte-cadeau pour un montant de 30 € et une clé USB seront offertes aux élèves pour leur départ en 6^e.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

C- FETES DES MERES ET FETES DES PERES

Dépenses, prévues au budget 2025, concernant la fête des Mères, d'un montant de 799,40 € plus le prix des roses et une après-midi dansante. La distribution se fera en mairie le 24 mai de 15h à 18h. Pour les personnes ne pouvant être présentes, retrait le lundi 26 mai de 16h à 19h uniquement.

Et pour la fête des Pères, une dépense d'un montant de 716.15 €, un déjeuner offert avec la distribution du cadeau qui se fera en mairie, le dimanche 15 juin, de 9h à 11 h. Pour les personnes ne pouvant être présentes, retrait le lundi 16 juin de 16h à 19h uniquement.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

D- DUCASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la fête communale se déroulera à partir du samedi 28 juin au 1^{er} juillet 2025.

Il y aura également le soir du 28 juin un feu d'artifice avec sonorisation pour un montant de 4 150.00 € TTC, effectué par la SARL HAMZA ARTIFICES.

Les tickets de manège sont offerts par la commune aux enfants de Briastre âgés de 2 à 16 ans, valables pour le lundi 30 juin et le mardi 1^{er} juillet.

Messieurs DRACHE et CARLIER seront subventionnés en fonction du nombre de retours de tickets de manège fixés à 2,10 € pour monsieur DRACHE et 2 € pour monsieur CARLIER. Pour monsieur DELIERE François, le ticket sera de 3.00 €, plus de 400 € qui lui seront accordés sur sa facture concernant le gasoil.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

-E- 13 et 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le soir du 13 juillet, il y aura la retraite aux flambeaux et une prestation musicale représentée par l'association MJPROD pour un montant TTC de 500 €

Concernant le 14 juillet, des jeux seront installés sur le complexe sportif. Cette année, nous faisons appel comme l'année dernière à la société LILLE AUX PIRATES pour un montant TTC de 1 524.00 €. Il y aura également un centre équestre « Les écrins de Célénia » pour un montant de 450.00 €.

Le Conseil municipal,

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

F- La Brocante

Pour la 21^e brocante, le dimanche 31 août, les réservations se feront par longueur de 3 mètres (3, 6, 9, ...) à 1 € le mètre.

- Gratuit pour les Briastrois, inscription obligatoire, pour le même linéaire que 2024, si plus, il faudra payer le supplément.

- Toutes les ventes alimentaires et de boissons seront strictement interdites (sauf autorisation de la commune).

- Toute personne non autorisée se verra expulsée par les forces de l'ordre. Il est impératif de respecter son numéro d'emplacement et d'être installé pour 8H00 jusqu'à 18h00.

- Tout emplacement non occupé à 8h30 sera revendu et ne sera pas remboursé.

Pour faciliter le rôle des organisateurs, les inscriptions ne seront définitives que si elles sont accompagnées du règlement liquide ou chèque libellé à l'ordre du Trésor public, du numéro d'immatriculation du véhicule, du nom, de l'adresse, du numéro de téléphone et d'une copie de la carte d'identité.

Ne seront acceptés que les véhicules dont l'immatriculation a été donnée par le brocanteur.

Pour tout autre véhicule, le propriétaire devra s'acquitter de la somme de 3 €.

Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des bulletins.

Les réservations sont à faire EXCLUSIVEMENT en mairie.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

VIE COMMUNALE

LES TRAVAUX

Nettoyage de la toiture de la mairie par notre service technique et réfection par le service peinture de la CA2C



Aménagement du nouveau cimetière par l'entreprise Leclercq T.P

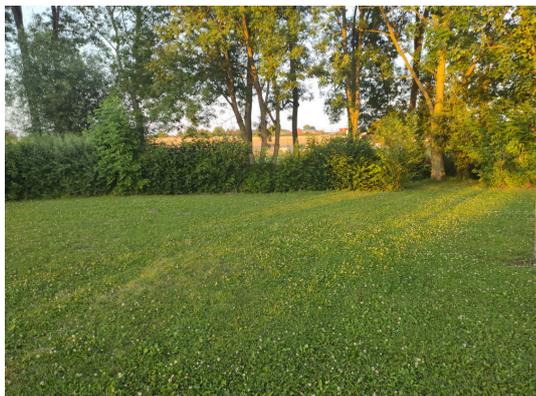


Acquisition d'un podium mobile pour nos manifestations et d'un bras faucheur pour l'entretien des espaces verts



Installation de deux tables de ping-pong au verger

Grâce au généreux don de l'association Le Monde des Jeunes, deux tables de ping-pong ont été installées au cœur du verger. Cette initiative vise à encourager les rencontres intergénérationnelles, favoriser l'activité physique en plein air, et dynamiser ce lieu de partage apprécié par les habitants. Un grand merci à l'association pour son engagement en faveur de la jeunesse et du vivre ensemble.



Début des travaux de rénovation de la toiture de l'école et de la garderie par l'entreprise Franck PETIT



VIE COMMUNALE

LES FESTIVITÉS

Passage de Paris Roubaix espoirs



Chasse à l'oeuf



Fête du travail

Remise du diplôme de la médaille d'honneur du travail à Mme Pascale Leclercq et à Mr Arnaud Verhelle, suivi d'un tour de chant assuré par Florence et Joëlle.



A l'occasion de la fête des mères, une après-midi dansante pleine de joie et de partage a été offerte aux mamans ainsi qu'un cadeau.



Petit déjeuner convivial offert à tous les papas, animé par la troupe show dance de Solesmes ainsi qu'un cadeau pour marquer cette journée spéciale !



Course VTT et VTAE, Championnat de France des métiers du transport et course sur route . Merci aus participants ,au vélo club solesmois ainsi qu'à tous les organisateurs... Un week-end sportif et ensoleillé.



Critérium en hommage à Michael Goolaerts organisé par le vélo club solesmois et la municipalité de Briastre en la présence des parents de Michael.



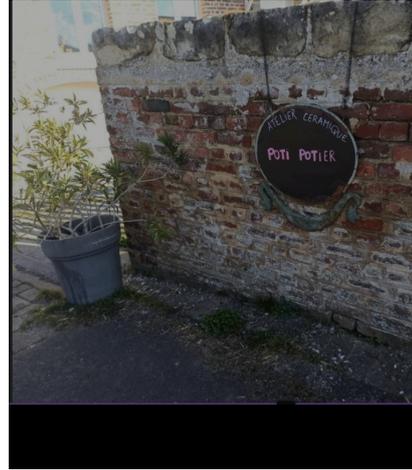
La fête communale a débuté en beauté avec un magnifique feu d'artifice un show pyromélodique qui a illuminé le sacré coeur et le ciel. La soirée s'est poursuivie avec une ambiance DJ chez "Épices & Tout". Tout au long du week-end, les manèges installés sur la place ont ravi petits et grands, tandis que la friterie "Chez P'ti Claude" a régaling les gourmands.



Les festivités de la Fête nationale ont débuté le 13 juillet avec une retraite aux flambeaux suivie d'un bal populaire plein d'entrain. Le lendemain, 14 juillet, les petits et les grands ont pu profiter des jeux gonflables et des balades à poney au complexe sportif Vincent Watremez, dans une ambiance joyeuse et familiale.



Remise des objets fabriqués par les enfants pendant le mini centre communal avec notre artisan Poti Potier.



Repair café par le prestataire du Siaved "le jardin des bennes".
Donner une seconde vie aux objets du quotidien.



Entre ateliers créatifs, jeux et sorties, le centre aéré animé par Vacances Plurielles s'achève par un spectacle sur le thème : A l'abordage, les pirates!



LA PAROISSE

Sous un soleil éclatant, la messe en plein air a réuni fidèles et amis à la chapelle du Sacré-Cœur, fraîchement rénovée. Célébrée avec ferveur par notre Père Placide, la célébration s'est ouverte sur un rappel historique de ce lieu chargé de mémoire.



Inscriptions **info**

2025-2026

INSCRIPTIONS

caté

NOUVELLE FORMULE EN 1^È ANNÉE

- ✓ 1 atelier parents-enfants/mois
- ✓ 1 atelier en famille/mois
- ✓ 1 messe des familles/mois

✓ Pour les enfants nés en 2017 ou entrant en CE2

Paroisse St Denis en Solesmois
03.27.37.31.08
florence.segond@free.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale des vieux travailleurs.



Vente de muguet par les cht'is timbrés lors du 1er Mai.



Vente de roses pour la fête des mères par le monde des jeunes.



Marché des artisans organisé par le comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des HDF et de la Belgique. Présentation d'un extrait de leur futur spectacle par la troupe show dance de Solesmes.



Kermesse organisée par Partage au fil du temps et l'APE : jeux anciens en bois, maquillage, pêche aux canards ..et petite restauration pour les petits et les grands.



L'ÉCOLE

Le Permis internet sert à sensibiliser des le plus jeune âge à un usage responsable du web, connaître les usages et les limites.

Huit élèves de cm1 et cm2 ont reçu leur permis internet par le Major Doutremepuiche de la gendarmerie.

Bravo à tous les élèves qui ont réussi leur permis. Monsieur le Maire leur a remis un cadeau.



"Lors de la fête de l'école, les enfants ont offert un magnifique spectacle : ils ont dansé et chanté avec enthousiasme, sous les regards émerveillés de nombreux parents venus les applaudir."



En cette fin d'année scolaire, Monsieur le Maire a eu le plaisir d'honorer les élèves de CM2 qui s'appêtent à franchir une grande étape : leur entrée en 6^e. Pour marquer cette transition importante, une carte cadeau ainsi qu'une clé USB leur ont été remises en main propre.



DIVERS

J'aime mon village
J'aime mon chien
Je ramasse !



Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique ainsi que sur les lieux de promenade, parcs, sentiers...



Déchèteries

Le site internet de la commune a été actualisé !

Un site sobre, facile d'utilisation que vous pourrez retrouver dans votre navigateur internet à cette adresse :



briastre.net



Numéros d'urgence

Police Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro d'urgence à l'international (portable)	112
Gendarmerie de Solesmes	03 27 37 32 33
Urgence SMS	114

Horaires d'été du 1er avril jusqu'au 31 octobre

Lundi de 13h30 à 18h00

du Mardi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

du Vendredi au Samedi de 8h30 à 18h00 (sans interruption)

le Dimanche de 8h30 à 12h00.

*Clary : mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 18h00 et dimanche de 8h30 à 12h00.

*Bermerain : lundi et vendredi de 13h30 à 18h00, mercredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

*Saint-Amand-les-Eaux : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30, dimanche de 9h00 à 12h00.

Pour rappel, FERMETURE de toutes les déchèteries les jours fériés 2025 :

Lundi 21 avril

Jeudi 1er mai

Jeudi 8 mai

Jeudi 29 mai

Lundi 9 juin

Lundi 14 juillet

Vendredi 15 août

Samedi 1er novembre

Mardi 11 novembre

Du Mercredi 24 au Jeudi 25 décembre

du Mercredi 31 décembre 2025 au Jeudi 1er

janvier 2026

Détente Mots mêlés



Agriculture	Artisans
Associations	Briastre
Calvaire	Chapelle
Eglise	Entreprises
Epicerie	Mairie
Nord	Parc
Riviere	Ruralité
Source	Stade



Moisson
11-07-2025

AGENDA



- 31 août : Brocante
- 14 septembre : Loto par Partage au Fil du Temps
- 05 octobre : Octobre rose par le Monde des Jeunes
- 26 octobre : Halloween par l'APE
- 31 octobre : Après-midi Halloween par Partage au Fil du Temps & soirée par le Monde des Jeunes
- 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice
- 22 novembre : Calendrier des associations
- 29 novembre : Marché de Noël par l'APE
- 06 décembre : Legs Eloire / goûter des séniors
- 13 décembre : Arbre de Noël du football
- 15 décembre : Distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
- 19 décembre : Fête de Noël de l'école
- 20 décembre : Colis des séniors

Nous contacter

 03.27.37.35.12

 mairiedebriastre@briastre.net

 Site web : briastre.net

Mentions légales
Bulletin gratuit
édité par la mairie de Briastre
Directeur de la publication
BRUNO LECLERCQ
MAIRE
conception et rédaction
MARIANA DHAUSSY
ADJOINTE A LA
COMMUNICATION
Date d'édition
Juillet 2025
Crédits photos
Mairie de Briastre
IPNS